

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 mars 2012

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9 rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le samedi 3 mars 2012 à l'hôtel Ibis Paris Porte d'Italie – 13 rue du Val de Marne – 94250 Gentilly, sur convocation écrite du président en date du 17 février 2012, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Etaient présents :

Yves FOUCAULT	Président
Henri MIAU	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Roy COMPTE	Vice président délégué à la réflexion éthique, études, recherche
Jacques ROUSSEL	Secrétaire général adjoint, médecin fédéral national
Marc TRUFFAUT	Vice Président délégué au sport
Pascal LAVAINNE	Membre
Yves OBIS	Membre
Jean-Paul MONCOUDIOL	Membre

Etaient excusés :

Michel PONCHAUT	Vice Président délégué à la communication
Madeleine d'ENGREMONT	Membre
Catherine FAYOLLET	Membre
Nicole LE BODO	Membre
Jean Maurice MARECHAL	Membre

Assistaient à la séance :

Michel CHOPINAUD	Directeur Technique National
Valérie LINK	Directrice administrative
Guy HAIK et Régis EYRAUD	IDMA
Valérie AMANT	Consultante
Yoann GUIRADO, Alix FREIXA, Eric GILBERT, Frédéric VEYRINAS, agence M2C	

Le président accueille les membres du comité directeur. Il souligne qu'exceptionnellement ce groupe est réduit à 9. Cinq membres sont retenus pour des raisons personnelles ou familiales. Toutefois, la présence de la moitié au moins des membres du CD étant constatée, conformément aux statuts fédéraux, le comité directeur peut délibérer valablement.

Il remercie chaleureusement Roy Compte pour le travail acharné qu'il a conduit ces derniers mois pour que la publication de l'ouvrage « Sport adapté, handicap et santé », publié par l'AFRAPS et la FFSA, soit effective avant l'AG 2012. Le livre est distribué en séance aux membres du comité directeur présents.

Avant de délibérer sur l'ordre du jour, l'ensemble des membres regrette qu'une fois encore, il prenne connaissance des documents importants, sur lesquels le comité doit se prononcer, le jour de la réunion, en séance, ce qui ne facilite pas leur examen, dans de bonnes conditions, pour prendre les décisions.

Décision :

Les élus du CD rappellent qu'ils doivent recevoir, conformément à l'article 23 du RI, 8 jours avant avec l'ordre du jour, les documents relatifs à l'ordre du jour d'un bureau ou d'un comité directeur. Il serait souhaitable qu'ils les reçoivent par mail au début de la semaine dans laquelle se tient la réunion.

1- Adoption des PV du comité directeur du 14 janvier et du bureau du 3 février - suivi des décisions :

Le PV du comité directeur du 14 janvier est adopté.

Celui du bureau subit 3 modifications dans son relevé des décisions :

- la composition du groupe de travail chargé de la rédaction du projet associatif comprend bien Yves Foucault, Roy Compte, Henri Miau, Jean Claude Wach, Catherine Fayollet.
- La composition du groupe chargé d'écrire les contenus de la formation des élus comprend bien Henri Miau, Roy Compte, Michel Chopinaud, Patrick Bidot
- le relevé des conclusions est bien daté du bureau du 3 février (et non du 3 janvier)

2- AG d'Angoulême :

Henri Miau fait le point sur le déroulement de la journée du vendredi (forum, réunion président de région, CNC, remise des trophées) et présente l'ordre du jour de l'AG du samedi. Il fait un point sur l'élection des 3 membres féminins au comité directeur.

Les différents rapports sont présentés et validés par le comité directeur :

- du Secrétaire Général
- du médecin Fédéral
- du trésorier (voir point 5 et 6 : compte financier et BP)
- des tarifs, cotisations et licences (voir point 4)
- règlement de lutte contre le dopage

Parmi les résolutions à voter, il ne faudra pas oublier la reconnaissance du nouveau CDSA Calvados, éventuellement celle de la ligue Guadeloupe, sous réserve de recevoir les documents administratifs à temps avant l'AG.

Le secrétaire général évoque la difficulté pour la fédération d'évaluer les problèmes qui peuvent se poser dans certains comités ou ligues suite à des changements d'organisation ou de personnes, des modifications de fonctionnement, des problèmes financiers, etc. Il souligne la nécessité pour chacune de ces instances concernées de fournir, lorsqu'elles leur sont demandées, les informations administratives et/ou comptables permettant de porter un regard objectif sur le fonctionnement ou les difficultés rencontrées, les aider dans leurs démarches et éventuelles de prendre toute décision relative à la reconnaissance officielle par la FFSA de ces instances.

Certains membres du comité directeur s'étonnent de n'avoir reçu aucune information relative à l'organisation matérielle de l'AG. Henri Miau demandera à Mireille d'adresser cette info dans la semaine pour que les membres puissent prendre leurs dispositions (réservations de train au plus vite).

Décision :

Le président informera en séance l'ensemble des participants de l'AG sur la position que pourra adopter le comité directeur fédéral lorsqu'un comité ou une ligue, instances déconcentrées de la FFSA, ne répondra à aucune demande d'information adressée par le siège à cette instance. La reconnaissance officielle comme comité départemental ou comme ligue pourrait alors être remise en cause.

3. Présentation par M2C des projets de nouvelle identité visuelle de la fédération :

Le président accueille M. Frédéric Veyriras, directeur de l'agence M2C et ses collaborateurs, Yoann Guirado, Alix Freixa, Eric Gilbert, qui ont travaillé sur la conception et la création de cette nouvelle identité visuelle.

Ils présentent 4 projets de logo et 3 propositions de « signature du message fédéral » :

Les 4 propositions de logos font apparaître les mots « Sport Adapté » soulignés par « Fédération Française »:

- le 1er représente des traits en étoile qui reprend l'idée des trois mains avec une explosion des couleurs (pour le dynamisme fédéral) et des lignes convergeant vers le centre
- le 2ème représente 4 bulles avec un rappel des mains qui font référence à une émotion, un monde plus abstrait, reprenant le bleu, blanc et rouge de la fédération
- le 3ème représente deux visages superposés, en référence au symbole du handicap mental, qui rappelle le partage, l'échange, le dialogue, l'esprit de la personne handicapée
- Le 4ème représente le monde du SA avec les symboles de personnages en activité sportive en arborescence, les trois mains du logo actuel, la flamme des jeux paralympiques

Les 3 propositions de « signature du message », entourant le logo ou sous le logo sont :

- « sport et handicap mental »
- « Bien dans son sport, mieux dans sa tête »
- « Grandir l'esprit du sport »

Y Foucault remercie la société M2C pour le travail effectué. Les membres du comité directeur donnent leurs impressions personnelles à la fois sur les logos présentés et sur les signatures du message.

Compte tenu de la nécessité, rappelée depuis quelques années à plusieurs reprises, de donner au grand public une explication ramassée du mot Sport Adapté qui ne rappelle pas clairement la pratique d'APS par « les personnes en situation de handicap mental et psychique », tous s'accordent sur le fait que la signature du message ne peut être que « sport et handicap mental et psychique ». Michel Chopinaud souligne que le mot « Sport » dans Sport Adapté apparaissant bien en gros sur les logos, il conviendrait tout simplement de ne mettre dans la signature que « handicap mental et psychique ».

Les membres proposent que les logos 1 et 3 soient légèrement retravaillés (couleur, forme) selon les avis exprimés. L'agence propose que, dans le mois qui reste, les 2 logos retenus et retravaillés fassent l'objet d'allers et retours successifs par mail jusqu'à finalisation et proposition à l'AG d'Angoulême qui en choisira un.

Invité à choisir 2 logos, le comité directeur (9 présents plus Michel Ponchaut par visio-conférence sur Skype sur cette séquence), vote et obtient :

10 voix pour le logo 1, 0 voix pour le logo 2, 10 voix pour le logo 3, 0 voix pour le logo 4. Les logos 1 et 3 sont retenus.

4. Projet licences à présenter à l'AG d'Angoulême pour les deux saisons sportives à venir :
Marc Truffaut présente le projet licence qui sera soumis à l'AG 2012 d'Angoulême.

- **Pour la saison 2012/2013, il propose que la FFSA :**
 - mette fin à l'opération « ma première licence à -50% ».
 - poursuive l'opération « licence sport adapté intégrative », pour aider les sportifs à intégrer des sections sport adapté en club ordinaire
 - poursuive la « licence collective » pour le secteur psychiatrique et EHPAD (maison de retraite).
 - poursuive la « licence d'un jour » (ex Pass ou événementiel) qui permet de tester les activités
 - mette en place un « forfait licence développement » pour l'ensemble des associations proposant des activités sportives à des établissements du médico-social.

Ainsi les catégories de licence comprendraient 6 formules :

- Licence COMPETITIVE : 18 ans et + : 30€ ; moins de 18 ans : 20€
- Licence LOISIR (non compétitive) : tous âges : 20 €
- Licence DIRIGEANT, autres pratiquants : 30€
- Licence COLLECTIVE pour secteur psychiatrique et EHPAD (établissements d'hébergement, personnes dépendantes - maisons de retraites pour handicapés mentaux et psychiques) : 300 € pour 15, 500 € pour 30, 800 € pour 45, 1050 € pour 60
- Licence d'un jour : activité non compétitive : 7 € (limitée à 3 journées par an)
- Licence Sport Adapté intégratif
- « Forfait Licence développement » : Cette action promotionnelle s'adresse aux associations qui proposent des activités physiques et sportives à tous types d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap mental. Le principe : règlement d'un forfait calculé sur la base de 40% de l'effectif total de l'établissement. En contre partie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement. La délivrance de la licence FFSA nominative compétitive ou non compétitive est dans la limite du nombre de places maximum de l'établissement. Ce dispositif n'est accessible qu'aux associations multisports de la fédération (pas accessible aux CD et CR). Attention, le coût de l'assurance FFSA, RC et individuelle accident (si elles sont souscrites), reste à payer par licence individuelle.

La réversion des quotes-parts aux CD CR sera maintenue pour la saison 2012-2013 sur l'effectif des licences prises entre septembre 2012 et le 31 décembre 2012.

- **Le dispositif pour l'olympiade 2013/2017 :**
 - mettra fin à la réversion de la quote-part aux CD CR
 - mettra en place la quote-part fédérale comme base du tarif des licences
 - le prix final de la licence sera établi par chaque ligue en assemblée générale (quote-part fédérale + quote-part pour la ligue)
 - mettra en place un tarif unique de licence pour les adultes

Ainsi les catégories de licence FFSA comprendront :

- la Licence adulte : Compétitive ou non, à tarif unique
- la Licence jeune : compétitive ou non, à tarif unique
- La licence d'un jour
- la Licence Collective pour secteur psychiatrique et EHPAD
- la Licence Sport Adapté intégratif

- le « forfait Licence développement » :

Ce projet d'ensemble est soumis au vote du comité directeur

Contre : 0, Pour : 9, abstentions : 0

Ce projet licences 2012/2013 et 2013/2017 est adopté à l'unanimité

5. Approbation des comptes 2011 :

Les documents comptables sont présentés par Valérie Link, directrice administrative, sous la forme de 3 documents. Le trésorier donne des explications complémentaires sur certains chapitres ou certaines lignes. Il souligne que la classe 6 « administration et frais généraux » est équilibrée à peine par les recettes des licences. Ces recettes ne permettent donc pas de mettre en place des actions spécifiques génératrices de suppléments de ressources pour la fédération.

Le Compte financier 2011 est adopté à l'unanimité, sous réserve de trouver les 10 000€ de subvention de la ville de Paris pour la journée EDF sur le parvis de l'hôtel de ville qui ne semble pas apparaître dans le relevé des comptes présentés.

Décision :

- Suite à l'examen détaillé du compte financier 2011, le comité directeur demande qu'une analyse détaillée des charges soit menée par Valérie Link sur la formation (ensemble des stages) pour voir si des économies peuvent être réalisées sur ce chapitre

- Dans le bilan 2011, au passif dans les fonds propres, il convient de supprimer la ligne « réserve sur les Global Games » et de réaffecter 10 000€ sur la ligne « réserve pérennisation emplois Staps » et 10 000€ sur la ligne « réserve jeux paralympiques »

6. Approbation du budget prévisionnel 2012 :

Le trésorier présente les grandes lignes du BP 2012. Il convient de souligner une nouveauté : la prévision de verser 2 X 3 000€ à des doctorants enStaps suite à un concours qui sera lancé par la FFSA auprès des Facultés des Sciences du Sports ayant une filière APA.

L'ensemble du comité directeur tient à souligner le travail remarquable effectué par Mouhamed Gueye qui a su capter en 2011 un certain nombre de partenaires pour la FFSA et qui permet de construire un BP 2012 plus sereinement sur la partie sponsors et partenariats.

Le trésorier souligne que le BP 2012 s'établit à 2 061 000€ de charges pour 2 097 720 de produits. Il sera présenté en équilibre à l'AG.

Ce BP est voté à l'unanimité.

7. Résultats des deux rapports d'audit sur la « stratégie fédérale de communication » (Mme Amant) et sur « la gouvernance fédérale » (IDMA) :

Le président accueille madame Valérie Amant, consultante et messieurs Guy Haik et Régis Eyraud (IDMA) qui ont accepté de présenter une partie des conclusions de leurs audits respectifs.

Mme Amant présente la stratégie de communication de la FFSA, à travers des recommandations sur quelques partis-pris stratégiques de communication.

Sur la base des éléments recueillis et analysés au cours de cette première phase d'audit, elle recommande de développer les axes de travail suivants :

- Développer une véritable plate-forme de marque (changer le logo et d'appellation de la FFSA pour plus de clarté, de résonance et pour affirmer la personnalité de la FFSA, définir une véritable charte graphique qui donnera de la cohérence et de l'homogénéité à l'ensemble des outils de communication)
- Inscrire les valeurs de la FFSA « dans le marbre »; définir une plate-forme argumentaire et des messages-clés, revoir l'ensemble des outils de communication
- Faire des présidents de ligues et CDSA les VRP de la FFSA sur l'ensemble du territoire ; développer une « boîte à outils » qui les aidera à mener des actions de communication et qui permettra d'accroître la visibilité et la légitimité de la fédération.
- Faire du site Internet et des réseaux sociaux le 1er vecteur de communication de la Fédération

Mrs Haik et Eyraud exposent les conclusions des entretiens qu'ils ont conduits au cours de leur audit. Au vu de ce qu'ils ont entendu, ils s'interrogent sur le positionnement de la FFSA. Ancrée historiquement sur le sport, ne doit-elle pas être ouverte également vers d'autres services à rendre aux handicapés ? Ne faut-il pas sortir de la contrainte qui nous lie totalement et exclusivement au sport pour embrasser d'autres domaines à développer pour une « meilleure vie des handicapés ». Dans ses actions, ne doit-elle pas faire percevoir de la « générosité » ?.

Il leur semble que le choix de la FFSA de mener les trois chantiers en parallèle (projet associatif et gouvernance (IDMA), stratégie de communication (Mme Amant) et définition d'une nouvelle identité visuelle(M2C) manque de cohérence. N'a-t-on pas mis « la charrue avant les bœufs » ? En effet, le projet associatif est la base de la démarche de laquelle on pourra dégager une stratégie de communication qui permettrait de choisir ensuite une identité visuelle. Or le logo va être choisi en premier, avant même que le projet associatif ne soit réfléchi, partagé, réécrit et adopté par l'ensemble des acteurs de la fédération !

Ils présentent ensuite quelques idées-forces qui devraient faire l'objet de décisions pour leur mise en application rapide:

Selon eux, il conviendrait de :

- faire évoluer le projet associatif, de l'élargir du sport à d'autres domaines et nous permettrait de mieux nous différencier de HANDISPORT, Special Olympics,... ainsi que des Fédérations sportives ordinaires,
- de renforcer l'acquis du haut niveau, et même de le développer dans une division distincte et spécialisée ?

Le projet associatif doit comprendre la cause défendue, l'expression des valeurs qui la soutiennent, une « vision » du futur, la cible à laquelle il s'adresse, l'offre qu'il fait à sa cible, les objectifs à atteindre, les ressources humaines et matérielles à utiliser.

Pour le mettre en œuvre il lui faut un plan stratégique détaillé, un calendrier, des moyens humains et financiers adaptés, un dirigeant responsable et autonome. Ce changement important nécessite un pilotage précis.

Pour réussir il faut dédramatiser le changement, susciter une adhésion générale et demander, formellement, une approbation par la prochaine assemblée générale (extraordinaire ?), utiliser les acquis du sport adapté, qui sont la force actuelle de la FFSA, comme base de l'évolution, créer une dynamique du changement et mobiliser l'ensemble de la FFSA.

Concernant le nom de la Fédération et sa communication, pour marquer un renouveau il faudrait peut-être changer de nom, plus dynamique, novateur et mémorable. Ils rejoignent l'ensemble des préconisations de Mme Amant sur les aspects stratégiques de la communication fédérale.

Un échange avec M Haik, M Eyraud et Mme Amant permet ensuite au comité directeur de les informer sur la prise en compte de quelques éléments mentionnés sur le rapport de l'IDMA et proposés par le dernier bureau :

- la mise ne place d'un groupe de travail sur le projet associatif qui doit proposer un texte en novembre 2012
- la rédaction de la charte des élus dont le projet est déjà écrit
- le projet de mise ne place d'une instance consultative des présidents de régions en cours
- le projet d'une formation des élus régionaux et départementaux en cours

8. Affiliations :

Le CDSA du Calvados a présenté sa demande de reconnaissance comme CDSA. Le comité directeur, après examen du dossier, la valide et la soumettra, conformément aux statuts, à l'approbation de l'AG d'Angoulême.

La Guadeloupe a fait toutes les démarches administratives pour créer une ligue SA de Guadeloupe. La FFSA est en contact régulier avec ces futurs dirigeants. Le dossier est complet. Il sera soumis à la validation de l'AG d'Angoulême.

Les demandes d'affiliation d'associations sont examinées :

- Sont affiliées :
 - 25/15 Sports Défi, 25000 Besançon
 - 43/15 Ecole de pétanque du secteur de Puy, 43000 Le Puy en Velay
 - 57/14 Les 4'S, 57200 Sarreguemines
 - 59/57 Asso Très Sport Tressin, 59152 Tressin
 - 91/ 49 Boule d'or du Val d'Yerres, 91560 Crosne
- Sont affiliés sous réserve de compléter leur dossier :
 - 18/15 Cajo Vierzon Basket, 18100 Vierzon
 - 62/45 Judo club St Polois, 62130 St Michel sur Ternoise
 - 76/14 Club Pongiste Quevillais, 76140 Petit Quevilly
 - 95/20 La boule Menucourtoise, 95180 Menucourt
 - 95/21USE Ezanville pétanque, 95460 Ezanville

Grâce au travail de Sandra De Crescenzo qui a rempli la mission de « toilerter » le fichier associations (associations en sommeil, fusion d'associations, ...), la FFSA compte, pour 2011, 818 associations actives à jour de leurs cotisations.

9. Question diverse :

Le président mentionne qu'un projet immobilier est porté actuellement par le président de la FFJDA, sous la forme d'un « Village olympique », véritable maison des sports pour accueillir le siège de fédérations sportives sur Paris. La FFSA s'est positionnée pour envisager d'y installer son siège.

La séance est levée à 16h.

Yves FOUCAULT
Président

Henri MIAU
Secrétaire Général

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR du 3 mars 2012:

DECISIONS	EXECUTION	REALISATION
<p>Préparation des réunions : Les élus du Comité Directeur doivent recevoir, au moins par mail, les documents relatifs à l'ordre du jour d'un bureau ou d'un comité directeur, au début de la semaine dans laquelle se tient la réunion.</p>	<p>Henri Miau Michel Chopinaud Valérie Link</p>	
<p>Traitement des situations de dysfonctionnement éventuel de comités ou ligues : Le président informera en séance l'ensemble des participants de l'AG d'Angoulême de la position que pourra adopter le comité directeur fédéral lorsqu'un comité ou une ligue, instances déconcentrées de la FFSA, ne répondra à aucune demande d'information adressée par le siège à cette instance. La reconnaissance officielle comme comité départemental ou comme ligue SA pourrait alors être remise en cause.</p>	<p>Yves Foucault Henri Miau Jean Claude Wach</p>	
<p>Compte financier et bilan 2011 : Compte financier : Suite à l'examen détaillé du compte financier 2011, le comité directeur demande qu'une analyse détaillée des charges soit menée par Valérie Link sur la formation (ensemble des stages) pour voir si des économies peuvent être réalisées sur ce chapitre Bilan : Dans le bilan, au passif, dans les fonds propres, il convient de supprimer la ligne « réserve sur les Global Games » et de réaffecter 10 000€ sur la ligne « réserve pérennisation emplois Staps » et 10 000€ sur la ligne « réserve jeux paralympiques »</p>	<p>Jean Claude Wach Valériz Link</p>	